



BPJEPS Animation Socio-Educative ou Culturelle

Dates prévisionnelles de la formation : **du 01/12/2025 au 23/04/2027**

Date limite d'inscription : 01/11/2025

Tests de sélection et entretiens : octobre 2025

PRESENTATION DU DIPLOME

Le Brevet Professionnel, Jeunesse Education Populaire et Sport Spécialité animateur, mention Animation Socio-Educative ou Culturelle est un diplôme professionnel de niveau 4 (BAC). Il est délivré par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, code RNCP 39926, date de l'arrêté de création : 29/11/2024, date d'échéance d'enregistrement : 29/11/2029, nom du certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Code NSF : 335, Formacode : 44067, Codes Rome : G1202 et G1203.

Cette formation s'adresse à toute personne qui souhaitent concevoir et animer des projets éducatifs, sociaux et culturels, accompagner des publics variés (enfants, adolescents, personnes fragilisées, ...) dans leur développement personnel et collectif, tout en valorisant les pratiques de l'éducation populaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS ASEC devra :

- Participer au fonctionnement et aux projets de sa structure • Communiquer en situation professionnelle
- Identifier les besoins et les attentes des publics
- Concevoir, animer en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales
- Encadrer tout public dans tout lieu en adaptant sa posture pédagogique
- Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein de sa structure en proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- Mettre en œuvre et évaluer un projet d'animation éducative s'inscrivant dans le projet de la structure
- Valoriser les activités et les projets de sa structure

PUBLIC CONCERNE

La formation s'adresse aux personnes souhaitant acquérir ce niveau de qualification dans l'animation professionnelle :

- Apprentis dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Salariés, personnes en reconversion
- Demandeurs d'emploi

PREREQUIS ET CONDITIONS POUR ENTRER EN FORMATION

- Être âgé au minimum de 18 ans à l'entrée en formation
- Justifier à minima de 200 heures d'expérience en animation
- Être titulaire du PSC1 ou un équivalent en cours de validité.
- Ne pas faire l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L.227-10 et L.227-11 du code de l'action sociale et des familles
- Capacité de suivre un cursus de formation de niveau 4 au niveau des savoirs de base (écrit, oral, compréhension)
- Sécurisation du projet professionnel : dans le cadre d'un entretien, démontrer la plus-value de cette formation dans son parcours professionnel
- Satisfaire aux tests de sélection



DUREE ET PERSONNALISATION DES PARCOURS

- **Volume horaire en centre de formation** : 600 heures
- **Volume horaire en structure d'alternance** (minimum) : 510 heures
- **Durée de la formation** : 17 mois
- **Rythme de l'alternance** : 1 semaine par mois, du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h-16h et durant les vacances en centre de formation et en dehors des vacances scolaires ; les autres jours sont dédiés pour l'alternance en structure.
- **Adaptation des parcours** : La durée de formation peut être modulée en fonction des équivalences diplômes obtenues par le candidat.
En amont de la formation, deux journées de positionnement (entretien individuel avec chaque candidat) permettent d'adapter (alléger) le volume horaire en centre de formation et/ou le volume horaire d'alternance en fonction du profil de chaque candidat.
- **Lieux de formation** : 1179 Route de Rémire au Break Club 97354 Rémire-Montjoly et 1 rue Roland Barrat 97300 Cayenne

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- **La formation peut être réalisée en formation continue ou contrat d'alternance**
- **Les inscriptions sont closes** un mois avant le démarrage de la formation : 01/11/2025. Dépôts de dossier d'inscription par @ : formation-ofa@groupe-aprosep.com
- **Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous conditions de complétude du dossier d'inscription**
- **Le nombre minimum de stagiaires** permettant de garantir l'ouverture de la session est de 10 personnes en parcours complet (sans allègement de parcours). Le nombre maximum de stagiaires accueillis en formations sera de 20 stagiaires en parcours complet (sans allègement de parcours). En cas d'annulation de la session, les candidats seront réorientés vers des sessions ultérieures.

*Dans le cas où le nombre de candidatures dépasse la capacité maximale d'accueil sur la session, l'organisme de formation se réserve le droit d'établir une liste d'admis et une liste d'attente en fonction des critères suivants :

- Avoir une structure de stage / d'alternance au plus tard le premier jour de la formation
- Preuve de financement validé
- Tuteur diplômé identifié dans la structure d'accueil

Des tests de sélections pourront également être organisés pour hiérarchiser les candidatures.

- **Description des tests de sélection pour l'entrée en formation :**

Un test écrit de 1 heure et 30 minutes :

- Un QCM d'une vingtaine de questions permettant d'évaluer le niveau de connaissance du candidat en lien avec le secteur l'animation
- Question ouverte croisant culture personnelle-professionnelle et expérience en animation.

Un entretien oral individuel de 30 min : Analyse situationnelle

- Présentation et argumentation orale des solutions adaptées
- Décrire ses motivations et l'organisation mise en œuvre pour suivre la formation

Date des épreuves de sélection :

- Épreuve écrite et orale : octobre 2025

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont variées :

- Utilisation de méthodes d'éducation active
- Valorisation du rôle du groupe de personnes en formation
- Aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel
- Mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés
- Utilisation du numérique dans la formation
- Cours magistraux
- Travaux pratiques

Les temps en organisme de formation s'articulent de la manière suivante : des temps de cours théoriques en salles sont suivies de mises en situation concrètes entre stagiaires et/ou avec un public. Les situations d'observation et d'analyse seront centrales pour permettre de mutualiser les pratiques et placer le stagiaire comme acteur de sa formation.

MODALITE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Le candidat peut se rapprocher de notre référent handicap, qui se tient à disposition pour tout aménagement éventuel de la formation.



Contactez : asp2-ofa@groupe-aprosep.com / 06 94 48 53 32



CONTENU DE LA FORMATION

La formation s'organise en 4 blocs de compétences en centre de formation, et en alternance avec « un stage pédagogique en situation professionnelle » (réparti éventuellement dans différentes structures).

Les blocs de compétences sont les suivants :

Bloc 1 – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ de l'animation

- Recueillir des informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ de l'animation
- Proposer de projets s'inscrivant dans le cadre de l'organisation de la structure en réponse à l'évolution des besoins des publics
- Organiser, mettre en œuvre et superviser la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure
- Transmettre des informations au sein de sa structure sur les publics accueillis
- Evaluer le projet

Bloc 2 – Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- Informer et mobiliser des publics, et leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure
- Mettre en œuvre à destination des publics des actions de promotion, de valorisation des activités

Bloc 3 – Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

- Concevoir des séquences d'animation et de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure Accueillir des publics lors de séances d'activités
- Conduire et évaluer des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure

Bloc 4 – Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

- Encadrer des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle au cours des différents temps de vie quotidienne
- Préparer différents temps de la vie quotidienne et aménager les espaces existants

MODALITES D'EVALUATION – EVALUATIONS CERTIFICATIVES

Le BPJEPS ASEC est délivré par la **DGCOPOP/ Direction Culture Jeunesse et Sports** via l'obtention de 4 BC (ou Blocs de Compétences).

BLOC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ de l'animation

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences est réalisée au moyen d'un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

BLOC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

La situation d'évaluation certificative du bloc compétences est réalisée au moyen d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés.

BLOC 3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

- La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences est réalisée au moyen de :
 - a) la production d'un document présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique composée a minima de 6 séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales
 - b) une mise en situation professionnelle consistant en la conduite d'une séance d'activité culturelles, éducatives ou sociales suivie d'un entretien.

BLOC 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences est réalisée au moyen d'un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un document personnel portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance pédagogique.

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

- Après le **BPJEPS ASEC** (Regroupement des 5 mentions des ex- BPJEPS Animateur), vous pouvez poursuivre avec plusieurs options. Le **DEJEPS** vous prépare à des rôles de coordination ou de gestion de projets dans l'animation. Le **DESJEPS** vous ouvre des fonctions de direction dans l'animation ou l'insertion sociale. Une licence professionnelle dans l'animation est également possible pour approfondir vos compétences. Enfin, vous pouvez passer les concours de la fonction publique pour travailler dans des collectivités locales.
- Vous pouvez également poursuivre vers les **Certificats de spécialisation** (CS) : tels que le **CS "Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs" (ACM)**, permettant de renforcer ses compétences spécifiques dans la gestion d'ACM ; ou encore vers des **Formations Complémentaires et Certificats** : pour ceux désirant se spécialiser dans l'accompagnement et la médiation sociale.
- Le BPJEPS ASEC, vous permet de travailler aussi bien au sein d'associations socio-éducatives et culturelles, les collectivités locales et territoriales, des structures d'accompagnement social à destination de public en vulnérabilité, des structures de vacances, des accueils collectifs de mineurs.

TARIFS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Apprentissage** : formation prise en charge par l'OPCO (selon NPEC de la branche professionnelle) ou le CNFPT, un reste à charge éventuel à l'employeur public sera déterminé sur devis.
- Hors apprentissage (Contrat de professionnalisation, PROA)** : 15€ de l'heure (selon l'application du plafond de prise en charge de l'OPCO)
- Auto financement** : 15€ de l'heure
- Autres financements : selon profil et modalités du financeur

Pour plus de précisions sur les modalités de financement et type de contrat d'alternance se rapprocher de l'organisme de formation et de son OPCO.

Pour les parcours partiels, des devis personnalisés seront établis par l'organisme de formation.

- Frais d'inscription** : 30 €

TAUX DE REUSSITE PROMOTIONS PRECEDENTES

Session 2024-2025 BPJEPS Loisirs Tout Publics

Taux de satisfaction des stagiaires ayant répondu à l'enquête : 77% très satisfait et 23% satisfait

Taux de réussite sur le nombre de candidats présentés à l'examen : 85.7% réussite totale et 14.3% réussite partielle

Taux d'abandon : 23%

Taux d'insertion professionnelle à 3 mois : 93%

Taux d'insertion professionnelle en rapport avec le diplôme obtenu à 3 mois : 80%